



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 1 au 5 juillet 2019

AUDITION D'EURODOM ET DES REPRÉSENTANTS DES FILIÈRES DE PRODUCTION DES RUP PAR LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

Jeudi 4 juillet 2019, Eurodom a été auditionné par la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, accompagné des représentants des filières de la pêche, de l'agriculture de diversification (animale et végétale), de la canne-sucre, du bois et des industries des DOM. A l'occasion de cette audition, trois députés étaient présents : Olivier Serva et Max Mathiasin pour la Guadeloupe, Josette Manin pour la Martinique.

A l'issue de cette audition, les membres de la Délégation aux Outre-mer ont décidé de soutenir les démarches engagées par les socioprofessionnels de la manière suivante : (i) adoption rapide d'une résolution à l'attention du Gouvernement (ii) accompagnement par certains députés, au nom de la Délégation, des socioprofessionnels à leurs futurs rendez-vous avec le Gouvernement.

A l'occasion de cette réunion, où les secteurs productifs ultramarins étaient réunis, Gérard BALLY, Délégué Général d'Eurodom, a rappelé les raisons qui ont conduit à l'organisation de cette audition : l'ensemble des secteurs productifs locaux sont « aujourd'hui dans une grave impasse qui comporte de lourdes conséquences à court terme » car « toutes les tentatives de sensibilisation de nos ministères concernés, sont demeurées sans suite jusqu'ici. » Gérard BALLY a présenté deux exemples illustratifs de cette situation : l'enveloppe du CIOM et la pêche. En conclusion, il a rappelé le caractère indispensable d'une réaction collective des élus ultramarins.

Eurodom poursuit les actions afin de capitaliser sur cette avancée et obtenir que l'ensemble des demandes des socioprofessionnels soient bien prises en compte par le Gouvernement.

Semaine du 1^{er} au 5 juillet 2019

L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE PUBLIE SON AVIS CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER :

Dans cet avis décennal publié le 4 juillet 2019, l'Autorité de la concurrence fait une vaste analyse des enjeux de la concurrence en Outre-mer tout en les mettant en perspective avec les dispositions législatives prises depuis son dernier rapport daté de 2009. Elle s'intéresse plus particulièrement aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d'Outre-Mer.

Cet avis est extrêmement préoccupant car il critique la fiscalité de l'Octroi de mer en n'abordant que son impact sur les prix sans la mettre en perspective avec son effet favorable pour la production locale et, partant, la création d'emploi dans les DOM et son rôle de ressource budgétaire pour les collectivités locales d'Outre-mer.

Cet avis est non contraignant mais il s'inscrit dans un débat plus large à Paris et dans certaines régions visant à faire disparaître cette taxe ou à en réduire largement la portée.

Eurodom, en lien avec les professionnels en région, engage des actions collectives afin de sensibiliser les décideurs publics tout comme l'opinion publique sur la nécessité de conserver le dispositif des différentiels de taux d'Octroi de mer. Il s'agit surtout de pointer la menace sur le pouvoir d'achat des consommateurs ultramarins, d'une part, d'un alignement de la TVA sur les taux nationaux (ce qui serait la conséquence logique de la disparition de l'octroi de mer) et, d'autre part, du dépôt de bilan des entreprises de production locale qui détruirait énormément d'emplois et laisserait toute la place à l'importation pour dicter ses prix.

D'autre part, l'Autorité de la concurrence s'intéresse à la problématique des « produits de dégagements » propre aux régions ultramarines. Il s'agit là de produits originaires de France hexagonale dont le prix de vente est inférieur au marché d'origine et constitue une concurrence pour la production locale. Malgré cette menace évidente pour nos productions locales, l'Autorité considère que la définition de ce type de produits est bien trop large pour établir un lien entre leur arrivée sur nos marchés et une supposée concurrence déloyale faite à la production locale. Elle appelle à une résolution du problème à l'échelle locale grâce à une concertation entre distributeurs et producteurs.

L'UNION EUROPÉENNE ET LE MERCOSUR CONCLUENT UN ACCORD COMMERCIAL HISTORIQUE MAIS FORTEMENT CRITIQUÉ :

Vendredi 28 juin, l'Union européenne (UE) et les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ont conclu un accord de principe relatif au volet commercial de leur accord d'association, après 20 ans de négociations, créant un marché intégré de 780 millions de consommateurs européens et sudaméricains. L'UE a obtenu des ouvertures pour certaines de ses exportations industrielles (voitures, pièces automobiles, machines, produits chimiques et pharmaceutiques notamment) et agricoles (vin et huile d'olive notamment).

Cependant, l'UE a libéralisé 82% de ses importations agricoles provenant du MERCOSUR et a concédé des contingents considérables en faveur des produits sudaméricains suivants : 99 000 tonnes de viande bovine avec un tarif douanier de 7,5% ; suppression des tarifs appliqués au contingent déjà existant de 180 000 tonnes de sucre brésilien destiné au raffinage et création d'un nouveau contingent de 10 000 tonnes de sucre paraguayen en franchise de droits (les sucres spéciaux sont exclus) ; 180 000 tonnes de volaille en franchise de droits ; 25 000 tonnes de porc à 83 €/tonne ; 650 000 tonnes d'éthanol (dont 450 000 tonnes en franchise de droits) ; 60 000 tonnes de riz en franchise de droits ; 45 000 tonnes de miel en franchise de droits ; 1000 tonnes de maïs en franchise de droits.

De nombreuses voix se sont opposées fortement à cet accord de principe. Ainsi, plusieurs eurodéputés ont exprimé publiquement leur mécontentement, comme par exemple Yannick Jadot du groupe des Verts ou Pascal Durand du groupe Renew Europe (En Marche). De plus, l'Alliance pour la défense de l'agriculture européenne (ADEA), dont plusieurs filières des RUP sont membres, a exprimé sa profonde préoccupation dans un communiqué de presse publié le 28 juin : « *Ces concessions auront des conséquences dévastatrices pour les agriculteurs européens qui produisent ces mêmes aliments, mais qui doivent respecter des normes sociales, environnementales et phytosanitaires beaucoup plus strictes que celles imposées aux producteurs de ces pays d'Amérique du Sud* ». Faisant part des mêmes craintes, Pekka Pesonen, secrétaire général du Copa-Cogeca (regroupement européen des principaux syndicats agricoles), a également critiqué cet « *accord qui encouragera une politique commerciale à deux poids, deux mesures* ». De surcroît, plusieurs ONG écologistes, parmi lesquelles Fern et Transport & Environnement, ont souligné les conséquences climatiques et environnementales de cet accord, notamment la déforestation et l'accroissement des émissions automobiles.

A ce stade, cet accord de principe est loin d'être définitivement adopté. En effet, il devra être approuvé par les parlements nationaux des 28 Etats membres de l'Union européenne et les 4 Etats membres du MERCOSUR, ainsi que par le Conseil des ministres de l'UE et par le Parlement européen mais il convient de rappeler qu'aucun accord commercial de ce type négocié par l'Union européenne n'a échoué à être ratifié.

NOMINATIONS AUX POSTES CLÉS DE L'UNION EUROPÉENNE : Après plusieurs sommets infructueux, les 28 chefs d'Etats se sont entendus mardi 2 juillet sur les nominations aux postes clés de l'Union Européenne : C'est Ursula von der Leyen qui a été désignée pour prendre la présidence de la Commission européenne, si le Parlement européen l'approuve le 16 juillet prochain. Mme von der Leyen, issue de la même formation politique qu'Angela Merkel, a été sa ministre de la famille avant de devenir celle des armées. C'est une pro-européenne, qui défend notamment l'idée fédéraliste des Etats-Unis d'Europe et d'une armée européenne.

Christine Lagarde prend la tête de la Banque Centrale Européenne (BCE). Elle démissionne donc du Fonds Monétaire International (FMI) qu'elle dirigeait jusqu'alors.

Charles Michel, actuel Premier ministre belge, devient le Président du Conseil européen.

Enfin, c'est le socialiste catalan Joseph Borrell qui prend la tête de la diplomatie européenne (service européen pour l'action extérieure).

Les grands équilibres politiques sont ainsi conservés, le PPE (droite) conserve le poste de Président de la Commission européenne, les partis arrivés après lui, socialistes et libéraux, obtiennent également des postes importants.

Mercredi 3 juillet, les eurodéputés ont quant à eux élu leur nouveau président, le socialiste italien David Sassoli. Entamant son troisième mandat européen, il est connu de ses pairs, notamment pour avoir été l'un des vice-présidents du Parlement lors de la dernière mandature.

Plus tard, les eurodéputés se sont également répartis dans les différentes commissions. Les députés réunionnais Younous Omarjee (GUE/LFI) et Stéphane Bijoux (RE/Renaissance) ont rejoint la commission du développement régional. Younous Omarjee devient Président de cette commission parlementaire. De son côté, la Guadeloupéenne Maxette Pirbakas-Grisoni (ID/RN) a intégré la commission de l'Agriculture.

CLIMAT, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, BIODIVERSITÉ AU CŒUR DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE FINLANDAISE : La Finlande a pris, lundi 1er juillet, le siège de la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne et a affiché son ambition de favoriser le climat et l'environnement au sein des politiques de l'Union. La consolidation de la position de l'UE comme leader mondial de l'action climatique constitue l'une des quatre priorités de la Présidence finlandaise et sa priorité absolue dans le domaine de l'environnement.

Poursuivre les travaux pour identifier les éléments essentiels de la stratégie de long terme de l'UE avant la fin de l'année sera sa tâche la plus importante. Il s'agira de progresser sur les conditions, les incitations et le cadre à mettre en place afin d'assurer une transition vers une UE neutre du point de vue des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris et, si possible, à l'horizon 2050.

Cependant, cette nouvelle Présidence ne verra que peu de dossiers législatifs car la nouvelle Commission européenne ne sera pas formée avant octobre/novembre 2019. Économie circulaire et protection de la biodiversité seront les deux autres grandes thématiques inscrites à son agenda.

Elle aura également pour objectif d'amener les Etats membres à progresser au maximum sur les propositions sur la Politique Agricole Commune (PAC) post-2020. La Présidence finlandaise prévoit

[Semaine du 1^{er} au 5 juillet 2019](#)

ainsi des débats sur la PAC à chaque « Conseil Agriculture » du semestre, mais estime qu'il est trop tôt pour envisager un accord sur ce dossier d'ici fin 2019.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 8 AU 12 JUILLET 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 08/07				
Mardi 09/07		2^e Forum des affaires maritimes et de la pêche des RUP		« Aliments innovants » Comité économique et social européen Agriculture, pêche et sécurité alimentaire, Recherche et innovation
Mercredi 10/07				
Jeudi 11/07				
Vendredi 12/07				